



**PROCES VERBAL DU COMITE
DIRECTEUR
MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 EN VSIO**

Présents: Jean-Claude Anglard, Sylvie Anglard, Aurélien Berenguer, Gaëlle Berenguer, Carole Bourgit, Élodie Chauvin, Céline Duray, Aude Gourbal, Nicolas Houël, Alice Laplaza, Juliette Rechiniac, Romain Pascale, Cathy Pontonnier, Bertrand Rabilloud, Logan Stefaniak, Jonathan Trosseille. Yaël Goutelle, Enguerran Neveu. Mélissa Lebas, Sylvain Baud.

Invités présents : Olivier Bizeul, Directeur Général ; Bernadette Contreras présidente du CD 38 ; Karine Reyes, présidente du CD 26/07 ; Didier Becaud président du CD 03 ; Olivier MATHELIN président du CD 69, Éric Gallin Martel (CTS et coordinateur ETR).

Excusés : Blandine Durand, Marjorie Laffage, Lionel Pasqualin, Vincent Guelle.

Durée : 21h00 à 22h57 1h57

Ordre du jour

1. Point affiliations licences
2. Point finances situation au 31/08
3. Facturation SACEM/SPRE
4. Point stages et sélections revues effectifs
5. Point sur les compétitions interdépartementales GR
6. Candidatures commissions
7. Infos diverses " procès en appel" affaire Devillaine
8. R.H. sur les prochaines compétitions
9. Avancée sur la Coupe AURA
10. Questions et informations diverses

1. Point affiliations – licences

Présentation et état des lieux de la prise de licences et des affiliations par M. Olivier BIZEUL

Olivier dresse un bilan précis de la saison en matière de licences et d'affiliations. Il souligne une dynamique positive, avec une légère progression du nombre de licences par rapport à l'exercice précédent, et une activité régulière des clubs. Cette tendance devrait se poursuivre avec les engagements compétitifs de décembre. Il rappelle également l'importance d'encourager une prise de licence précoce, essentielle pour garantir la couverture assurantielle dès le début de la saison. Enfin, il remercie les comités départementaux pour leur engagement, tout en notant que certains clubs attendent le versement de leurs premières subventions avant de valider leurs licences.

Points importants :

- 28 506 licences enregistrées, en légère hausse par rapport à la saison précédente.
- 147 clubs affiliés, avec un club encore en attente de contrôle d'honorabilité.
- Nouvelle progression attendue en décembre, période clé des engagements compétitifs.
- Importance de la prise de licence anticipée, notamment pour l'assurance.
- Remerciements aux comités départementaux, malgré les retards liés à l'attente des subventions.

2. Point finances – Situation au 31/08

- Trésorerie : 600 000 € disponibles.
- Prêt garanti par l'État (PGE) : 22 000 € restant à rembourser progressivement.
- Recettes arrêtées au 31 août 2025 : 833 000 €, soit une hausse de 90 000 € par rapport à l'exercice précédent.
- Projection annuelle : 1 203 000 €, traduisant une progression de 155 000 € entre 2025 et 2024.
- Explications de la progression : perception complète de la part régionale revalorisée et seconde vente du praticable ancien.
- Subventions : stables du côté du Conseil Régional ; baisse d'environ 45 % de la part ANS.
- PACT (ex-COT) : 9 940 €.

Charges d'exploitation : 665 000 € (contre 611 000 € l'année précédente).

- Économies réalisées :
 - Réduction des frais de réception,
 - Baisse des coûts de transport grâce à la localisation des championnats,
 - Réduction des outils numériques en utilisant des logiciels gratuits,
 - Réduction des prestations externes (secourisme, Gym+, carburant).

Résultat net prévisionnel : environ 300 000 €, contre 133 000 € en 2024.

- Masse salariale : augmentation d'environ 20 %.
- Investissements : notamment en communication.
- Recrutement futur : manutentionnaire envisagé pour améliorer le fonctionnement.

3. Facturation SACEM / SPRE

Olivier présente les modalités de facturation SACEM/SPRE. Jusqu'à présent, une facture annuelle de 22 à 23 000 € était adressée à la Fédération, puis refacturée au Comité Régional. Le Comité régional la répartissait ensuite entre les clubs sur la base du nombre de licences, soit 0,57 € par licence pour la saison 2024-2025.

Un nouveau protocole a été conclu entre la SACEM et la FFGYM, permettant aux associations de ne plus réaliser de déclaration SACEM pour :

- les compétitions départementales, interdépartementales et régionales,
- ainsi que pour les événements de clubs où la gymnastique constitue l'activité principale (ex. : spectacles, galas).

En revanche, la déclaration reste obligatoire pour les événements où la gymnastique n'est pas l'activité centrale (ex. : lotos, bals, ...).

La SACEM propose également un nouveau mode de calcul du coût, basé sur la discipline et le niveau de pratique. Le débat a porté sur deux options :

1. Établir des factures selon les critères de la SACEM (discipline, niveau,...), ce qui entraînerait des factures très variables, nécessitant un recensement précis du niveau et du type de pratique de chaque licencié par club.
2. Maintenir le système solidaire actuel, avec une répartition équitable de la facture totale entre l'ensemble des licenciés, indépendamment du niveau et de l'usage de la musique.

Il est rappelé que même des clubs n'utilisant pas de musique en compétition peuvent en faire usage lors des entraînements ou manifestations internes.

Après échanges :

- La mutualisation de la part SACEM, sous forme de facture solidaire répartie sur la totalité des licenciés, **est adoptée à l'unanimité**.
- L'idée de faire payer la part SACEM directement lors de la prise de licence est également **approuvée à l'unanimité**, permettant ainsi de simplifier la gestion des 147 factures.

Des données chiffrées seront préparées et présentées lors de la prochaine Assemblée Générale.

Points importants :

- Facture annuelle SACEM/SPRE : 22–23 000 €.
- Répartition actuelle : 0,57 € par licence (2024-2025).
- Nouvelle procédure : pas de déclaration pour compétitions et galas où la gymnastique est centrale.
- Débat sur la facturation.
- Décision : maintien du système solidaire et intégration du paiement SACEM lors de la prise de licence.
- Préparation de données chiffrées pour l'Assemblée Générale.

4. Point stages et sélections – Revue des effectifs

Présentation par M. Eric GALLIN MARTEL.

Eric présente un état des lieux complet concernant les stages et les sélections de la saison. Les regroupements organisés durant les vacances de la Toussaint ont permis d'assurer une préparation satisfaisante pour les différentes disciplines. Les GAM ont déjà bénéficié de leur regroupement, tandis que les GAF se réuniront la semaine suivante.

Par ailleurs, un regroupement GAC est prévu à Albertville, dans un secteur désormais scindé en trois.

Le stage trampoline reste conditionné à la réception d'une demande écrite. La possibilité d'accueillir la région PACA est étudiée et plusieurs clubs suisses ont également manifesté leur intérêt.

Pour améliorer la gestion des ressources humaines et anticiper les besoins, des réunions régulières seront instaurées entre les Responsables Techniques, la DTG et l'équipe administrative. Un sondage a été diffusé pour mettre à jour les adresses électroniques, et une réunion spécifique sur le GPAURA est programmée le lendemain de cette réunion.

Points importants :

- Sélections des équipes régionales ont été réalisées : GAM, GAF et GR.
- Regroupements vacances de la Toussaint : préparation satisfaisante.
- GAC : regroupement secteur scindé en trois.
- Stage trampoline : soumis à demande écrite préalable. Accueil possible de la région PACA de clubs suisses.
- Réunions régulières entre Responsables Techniques, DTG et équipe administrative pour meilleure gestion RH.
- Réunion GPAURA programmée pour suivi et coordination.

5. Point sur les compétitions interdépartementales GR

Cathy et Nicolas font un retour positif sur les deux compétitions interdépartementales de GR récemment organisées. Les effectifs individuels demeurent élevés – une tendance stable depuis le Covid – bien que les ensembles soient moins nombreux. Aucun incident d'organisation ou sportif n'est à signaler.

6. Candidatures commissions

Madame Canelle Coppin a confirmé ses absences régulières pour ce début d'année. Elle souhaite donc déléguer le pouvoir du poste de R.T.R. G.R. à Madame Cathy Pontonier. L'ensemble de la C.T. G.R. se déclare favorable à cette proposition. La question est posée : « Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette délégation de pouvoir ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? » Après délibération, aucun membre ne s'oppose ni ne s'abstient, et la décision **est adoptée à l'unanimité**.

Candidature de Lola Fatout – Commission GPT
Suite à l'appel à candidatures dans la Commission C.P.T., la candidature de Madame Lola Fatout (Seysinet) a été reçue. Lola est particulièrement investie dans le travail avec un public en situation de handicap au sein de son club, où elle est salariée. La question du vote est posée : « Qui s'oppose à la candidature de Lola dans la C.T. GPT ? Qui s'abstient ? » La candidature **est adoptée à l'unanimité**.

Un contact avec un kinésithérapeute est établi afin de renforcer la commission médicale. Cette initiative est jugée positive et constructive pour le comité. Une candidature écrite est attendue pour formaliser cette intégration.

7. Informations diverses – Affaire Devillaine (procès en appel)

Il est rappelé que M. Jacques VAREYON est mandaté pour représenter le CAURAG dans le cadre du procès en appel. Aucun nouvel élément n'a été communiqué. La décision est attendue pour le 10 décembre à Chambéry.

8. Ressources humaines – prochaines compétitions

Les Responsables Techniques disposent désormais du lien pour remplir avec leurs commissions. Romain assure temporairement le relais de Lionel, dont les obligations professionnelles limitent l'implication. Lionel, en transition professionnelle, ne souhaite pas démissionner et adaptera sa présence selon ses disponibilités.

9. Avancée sur la Coupe AURA

Une réunion a lieu demain avec les R.T. Le D.T.G. et le coordinateur.

10. Questions et informations diverses

M. Aurélien Berenguer fait un retour sur la visioconférence FFGym

- Evolution du dispositif Quali'Club, avec un questionnaire simplifié désormais géré par les régions va arriver ;
- Reconduction de Gym Proxi, avec une prise en charge fédérale dans l'info;
- Transformation du COT en PACT ;
- Prise en charge du PSF par les régions, certaines sont à l'essai, généralisé à partir de 2027.

Il est également annoncé qu'un événement fédéral en présentiel se tiendra à Paris les 7 et 8 février. Bien qu'Aurélien ne puisse y participer, il pourra être représenté.

Enfin, Éric présente un point sur le Haut Niveau : Les courriers destinés aux gymnastes listés des pôles et du DRA Auvergne Rhône Alpes ont été envoyés. Les retours sont attendus en décembre afin de tenir une commission dédiée. Le projet DRA et son règlement seront réexaminés. Un dossier d'accompagnement complet est en cours de constitution pour mieux répondre aux besoins d'accueil, de suivi ou d'orientation des athlètes.

Mme Gaëlle Berenguer conclut avec un point sur la formation "Gestes Qui Sauvent" : seuls 200 juges apparaissent dans la base, notamment en raison de dossiers incomplets (justificatifs ou diplômes manquants), une relance importante est en cours.

Aurélien BERENGUER
Président



Alice LAPLAZA
Secrétaire

